

Montreuil,
le lundi 16 mars 2026

Émetteur : Elise Demorise, cheffe de projet formation pour l'Ucanss @mail : formation@ucanss.fr, Arnaud Colin, Consultant/formateur pour l'Institut 4.10 @mail : contactclient@institutquatredix.fr

Objet : ADFO - Accompagnement des Formateurs Occasionnels 2026

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'offre Accompagnement Des Formateurs Occasionnels (ADFO) fournit un cadre commun de professionnalisation à tous les formateurs occasionnels intervenant sur des dispositifs nationaux et garantit ainsi la qualité et la performance des formations institutionnelles.

Grâce à ce dispositif, les formateurs occasionnels disposent des techniques et outils d'animation, de gestion du groupe ainsi que des fondamentaux de l'ingénierie pédagogique pour ceux qui sont amenés à participer à des travaux de conception.

Les formateurs occasionnels interviennent dans les dispositifs de formation institutionnels nationaux ou locaux. Ils dispensent des cours au titre de la formation professionnelle ou dans des établissements d'enseignement à raison d'un maximum de 30 jours civils, par année et par organisme de formation ou d'enseignement.

Ce dispositif ne s'adresse donc pas aux formateurs de métier et ne répond pas aux besoins des tuteurs ou des personnes devant animer des réunions.

L'architecture de cette offre interbranche se compose de 4 modules :

- Animer une formation en présentiel,
- Animer une formation en distanciel,
- Participer à la conception d'une formation,
- ADFO : retour d'expérience (REX)

Teaser ADFO : <https://www.youtube.com/watch?v=Cw03BocYkP4>

CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le détail de ce dispositif et réalisez vos demandes d'inscription directement via le [site de l'Institut 4.10](#).

COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

Vous trouverez également [le coût de la formation](#).

2026 : Modalités de prise en charge

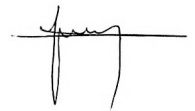
Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter [la note relative aux priorités de financement 2026 et ses annexes \(listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE\)](#).

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Benoît Eymery

Directeur de la Formation Professionnelle